

**« Encadrer pour former les futurs professionnels -
s'approprier l'outil portfolio »**

La formation des encadrants de proximité « encadrer pour former les futurs professionnels – s'approprier l'outil portfolio » est défini dans le référentiel de formation, selon l'arrêté du 31 juillet 2009

« Art. 39. – La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4 200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

- 1 - La formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;*
- 2 - La formation clinique de 2 100 heures.*

Art. 42. – Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

- 1 - 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;*
- 2 - 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.*

Art. 43. – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1 - Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;*
- 2 - Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages ;*
- 3 - Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.*

Art. 55. – Le portfolio prévu à l'annexe VI comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par les personnes responsables de l'encadrement en stage, tuteur ou maître de stage. A l'issue de chaque stage, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 59 la validation du stage.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant

Art. 56. – Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1 - Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;*
- 2 - Avoir analysé des activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;*
- 3 - Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;*
- 4 - Avoir validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.*

Art. 57. – L'acquisition des compétences en situation et l'acquisition des actes, activités et techniques de soins se font progressivement au cours de la formation.

Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1 - En fin de première année, l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence 3 ;*
- 2 - En fin de deuxième année, l'acquisition de la moitié au moins des éléments des compétences 2, 4, 5, 6 et 9 ;*
- 3 - Lors du dernier stage, l'acquisition des éléments de l'ensemble des compétences.*

Art. 58. – En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique ».

La formation proposée s'inscrit dans le cadre de l'acquisition des compétences des étudiants. Ce dispositif encourage l'autonomie des encadrants dans l'évaluation finale sur la feuille de « bilan final de stage » en présence de l'étudiant qui a porté dans son portfolio son auto-évaluation.

La formation « *encadrer pour former les futurs professionnels – s'approprier l'outil portfolio* » est d'une durée de 14 heures répartie sur 2 jours de 7 heures en discontinu. Elle cible tous les encadrants amenés à remplir le « bilan final de stage » et accompagner l'auto-évaluation de l'étudiant dans le portfolio.

Objectifs de la formation :

- Se positionner en tant qu'encadrant pour favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences.
- Renforcer ses compétences en pédagogie
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants
- Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité.

Contenu de la formation :

Journée 1

- Eléments théoriques en pédagogie qui éclairent les situations de stage
- Les modèles pédagogiques et les paliers d'apprentissage
- L'organisation du stage : aide à la structuration du stage autour des objectifs de stage
- Rôle et mission des différents acteurs de la formation

En intersession : recueillir les situations emblématiques du service. Elles serviront de base de travail sur la deuxième journée de formation.

Journée 2

- Expérimentation l'outil portfolio avec les situations rapportées
- Maîtrise de l'outil portfolio :
 - Compétences
 - Critères
 - Indicateurs

Nombre de participants :

- 6 professionnels (cadre de service, IDEC, IDE) par session de formation

Dates proposées

- 19 et 26 janvier 2023
- 21 et 28 février 2023

Lieu de formation

- IFSI de Semur en Auxois

Formateur

- 1 professionnel compétent en pédagogie

Contact et tarif

- Florence BERGMANN
- Mail : secretariat.IFSI@ch-semur.fr

Assistante de direction

(Absente le mercredi)

IFSI-IFAS de Haute Côte d'Or

3 bis Avenue Pasteur

21140 SEMUR-EN-AUXOIS

☎ 03.80.89.64.42

